

RAPPORT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

À titre de mairesse de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2024. Ce rapport est présenté conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier consolidé 2024, audité par la firme DCA Comptable Professionnel Agréé, a été déposé à la séance du 14 juillet 2025. À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur externe a émis un rapport sans réserve se lisant comme suit :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

LE RAPPORT FINANCIER 2024

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 17 056 955 \$ et les revenus d'investissement à 3 808 327 \$, constitués majoritairement de subventions pour 3 125 354 \$.

Le total des charges de fonctionnement, en incluant les amortissements des immobilisations, s'est chiffré 17 520 114 \$, alors que les dépenses en immobilisations ont atteint 7 962 483 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation (financement à long terme, remboursement de la dette, affectations, etc.), le rapport financier 2024 non consolidé indique que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales 824 544 \$.

Ce sont majoritairement des dépenses inférieures aux prévisions, ainsi que certains revenus plus élevés, qui ont permis de réaliser cet excédent.

Revenus de fonctionnement	17 056 955 \$
Charges de fonctionnement	17 520 114 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	1 287 703 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	824 544 \$

En date du 31 décembre 2024, l'excédent accumulé totalisait 38 672 356 \$ et se détaillait comme suit :

Excédent de fonctionnement non affecté	1 104 684 \$
Excédent de fonctionnement affecté	210 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	607 074 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(3 555 633) \$
Financement des investissements en cours	(5 092 982) \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	45 399 213 \$
Total de l'excédent accumulé	38 672 356 \$



En tenant compte des résultats des organismes qui font partie du périmètre comptable de la Ville, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé se chiffre à 831 061 \$ et l'excédent accumulé totalise 39 869 441 \$.

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- Réfection complète du poste de pompage Bocage;
- Construction de la piste à vagues au parc Amable-Chalut;
- Réaménagement de la 3^e Avenue entre le boulevard Antonio-Barrette et la piste multifonctionnelle;
- Finalisation de la conversion au LED d'une partie du réseau d'éclairage des rues publiques;
- Planification de la construction d'une patinoire réfrigérée couverte, d'un chalet de parc et d'un parc inclusif au Parc Amable-Chalut;
- Réfection du pavage des Avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve;
- Planification de la réfection du garage municipal;
- Répit pour les propriétaires : maintien du taux d'intérêt diminué et de l'abolition de la pénalité sur les retards de paiement;



INVESTISSEMENTS

Les activités d'investissements sont de l'ordre de 7 962 483 \$, dont 3 125 354 \$ proviennent de subventions. D'autres investissements ont été financés par des fonds réservés ou des règlements d'emprunt. Plus de 75 % de ces investissements ont été utilisés pour la réfection ou la construction de chemins et de rues ainsi que de réseaux d'aqueduc et d'égout.

CONTRÔLE DE LA DETTE

La politique de gestion de la dette à long terme adoptée par le conseil municipal en 2018 a permis d'établir des balises avec des objectifs à atteindre au niveau de l'endettement. La mise à jour des ratios avec les données réelles de 2024 démontre que la Ville poursuit dans la bonne voie pour l'atteinte des résultats attendus :

	2017	2021	2024	Objectifs
<u>Endettement net à l'ensemble RFU</u>	3,11 %	2,76 %	1,89 %	Maximum 2,25 % <i>Atteint</i>
<u>Endettement net à l'ensemble Valeur nette des immobilisations</u>	48,54 %	46,95 %	47,51 %	Maximum de 50 % <i>Atteint</i>
<u>Service de dette ⁽¹⁾</u>				
Budget de fonctionnement ⁽¹⁾	19,96 %	17,67 %	16,30 %	Maximum de 18 % <i>Atteint</i>

(1) En incluant le remboursement de la dette à long terme.

CONCLUSION

En conclusion, les résultats de l'exercice 2024 confirment que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies maintient une situation financière saine, fruit d'une gestion rigoureuse et responsable des fonds publics. Malgré un contexte économique exigeant et les défis liés aux événements climatiques, la Ville a su atteindre ses objectifs financiers tout en poursuivant ses engagements en matière de développement durable et de qualité de vie. Parmi les projets structurants en cours, mentionnons la poursuite du réaménagement du parc Amable-Chalut, amorcée par la construction d'une piste à vagues (*pumptrack*), suivie en 2025 de la réalisation d'une patinoire réfrigérée couverte. Toujours en 2025, la Ville entreprendra la rénovation et l'agrandissement du garage municipal ainsi que le prolongement du réseau d'aqueduc au nord du rang Sainte-Julie, en plus d'autres travaux d'infrastructures pluviales.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal, les gestionnaires et l'ensemble des employés municipaux pour leur engagement constant, leur professionnalisme et leur contribution à la réalisation de nos objectifs. Grâce à cette mobilisation collective, la Ville peut continuer d'offrir des services de qualité à la population, dans le respect de ses capacités financières.

Suzanne Dauphin, mairesse

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, conformément à la loi.